

## Avis du Comité scientifique sur le budget économique portant sur l'évaluation post mortem des prévisions du budget économique et des perspectives de moyen terme

*Dans le cadre de l'obligation prévue par la loi du 28 février 2014 concernant l'Institut des comptes nationaux d'évaluer tous les trois ans les prévisions visées à l'alinéa 1er, littera g), le Comité scientifique sur le budget économique a pris connaissance du document intitulé 'Évaluation de la précision des prévisions à court terme et des perspectives à moyen terme du BFP. Une mise à jour des Working Papers 12-17 en 13-17'.*

En la date du 20 novembre 2020, le Comité émet l'avis suivant concernant cette étude :

1. Par rapport aux évaluations de 2017, trois années ont pu être ajoutées. Dans le cas du budget économique, les exercices publiés entre septembre 2016 et février 2019 ont ainsi été pris en compte. Pour les perspectives économiques, il s'agit des exercices publiés entre 2011 et 2013.
2. L'échantillon n'étant que peu étendu, nous avons choisi de restreindre l'analyse à l'ampleur des erreurs de prévision et de projection ainsi qu'à la présence ou absence de biais dans les prévisions et les perspectives.
3. Tant pour le budget économique que pour les perspectives économiques, on constate que l'ampleur des erreurs s'est en moyenne réduite pour la plupart des variables, et ce en comparaison avec l'évaluation de 2017. Cette amélioration s'explique en grande partie par une évolution plus stable des réalisations.
4. Par rapport à il y a trois ans, le biais est également plus faible pour la plupart des variables. Il a certes augmenté pour certaines variables, mais généralement de manière très limitée.
5. Les résultats pour les rémunérations de la fonction publique, lesquelles font partie intégrante de la consommation publique, constituent la seule exception au point 4. Bien que l'on ait déjà constaté un biais significatif pour les rémunérations de la fonction publique dans le budget économique lors de l'évaluation de 2017, ce biais a encore augmenté. Une analyse plus approfondie a montré que la sous-estimation concerne dans une large mesure l'estimation de l'emploi dans l'enseignement et est liée à une sous-estimation de la population scolaire âgée de 15 à 34 ans. La méthodologie sera adaptée dès l'élaboration du budget économique de février 2021 pour pallier ce problème.